



Paris du 17-11-2014 au 21-11-2014 Stage « Orientation à 12 » Alternance et décrochage scolaire

Mon stage à porté in fine sur quatre éléments dépassant ainsi la thématique initiale mais tous sont étroitement liés :

1. Les CIO et le suivi des élèves et l'Orientation en France
2. La problématique du décrochage scolaire
3. La garantie jeunesse
4. L'alternance

Dans tous les domaines il faut tenir compte du fait qu'en France la scolarité n'est obligatoire que jusqu'à 16 ans. Ce fait entraîne des perceptions et des approches différentes tant au niveau du décrochage que de l'opérationnalisation de l'Alternance.

1 – Les CIO, le suivi des élèves et l'orientation

- L'orientation et le suivi psychologique des élèves est assuré par les CIO (Centres d'information et d'orientation). Le personnel est constitué de COP (Conseillers d'orientation-psychologue, formés au niveau licence en psychologie plus deux années d'INETOP - Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle – après concours.
- L'orientation est jusqu'à présent plus ou moins contrainte sur base de tests, de la carte scolaire et de places disponibles dans les filières organisées par les établissements du bassin. Depuis la rentrée 2013 la France lance une expérimentation visant à laisser aux familles le dernier mot concernant l'orientation de leur enfant en fin de troisième. La rigidité du système ancien est perçue comme une des causes du décrochage.
- Tout d'abord il faut intégrer l'idée que le « collège unique » est relatif et que son unicité n'est pas absolue. En parallèle on trouve en effet une filière dite « Segpa » (forme de prépa à l'ens professionnel) alimenté par:
 1. Les élèves en difficulté au collège.
 2. Les élèves ayant un QI faible. (les français ont la manie du test – ils sont réalisés en primaire et au collège).
 3. Les élèves ayant des problèmes de langue, de famille, de comportement.
- Les élèves en difficulté bénéficient de remédiation et d'un soutien individualisé.
- Les COP dans les CIO sont fortement impliqués dans le processus d'orientation des élèves. Ils disposent d'une documentation élaborée émanant de l'Inusep.
- Un processus particulier a été mis en place pour parvenir à une orientation positive. Il s'agit du PIOME (parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel) prévu par une loi du 8 juillet 2013. Il remplace le parcours de découverte des métiers et des formations et il est structuré comme suit :
 1. En 5^e au collège : découverte des métiers. (5^e = 1^{ere} sec en FWB)
 2. En 4^e au collège : découverte des formations.
 3. En 3^e au collège : entretien personnalisé pour aider au choix.
 4. Dès la 2^e au Lycée : information sur les formations du niveau bac+ 3. (la France met en place un continuum pédagogique bac-3 jusqu'à bac+3).

2 – La problématique du décrochage scolaire

Il est essentiel de bien s'entendre sur la définition du décrochage scolaire. Une différence importante apparaît entre la FWB et la France en fonction de la limite de l'obligation scolaire.

- En France « Le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. » (diplôme de niveau V : BEP ou CAP)
- En FWB les définitions légales sont les suivantes :
 - Absentéisme : comportement d'un élève qui, bien que régulièrement inscrit, s'absente fréquemment des cours sans motif valable.
 - Décrochage scolaire :
 - situation d'un élève soumis à l'obligation scolaire qui :
 - est inscrit dans un établissement mais ne l'a pas de fait fréquenté sans motif valable
 - n'est inscrit dans aucun établissement et qui n'est pas instruit à domicile ;
 - situation d'un élève soumis à l'obligation scolaire, inscrit dans un établissement mais qui s'en est absenté si fréquemment sans motif valable qu'il compte plus de 20 demi-jours d'absence injustifiée.
 - Abandon scolaire précoce : situation d'un élève qui quitte l'école ou la formation en n'ayant achevé que l'enseignement secondaire du premier cycle ou moins et ne poursuit ni études, ni formation.
- En France, l'absentéisme scolaire fait l'objet d'un plan de lutte et de prévention prévoyant : avertissement des parents, puis convocation, puis possibilité de sanction (pénalité – amende-pour les parents « non-conscients »). L'objectif est de prévenir le décrochage. Dans les établissements existent des « groupes de prévention » (PSAD- plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs), comprenant professeurs, éducateurs, assistants sociaux, COP... l'Education nationale a publié des notes sur le décrochage ainsi qu'un vade-mecum sur l'absentéisme.
- Au sein de chaque rectorat existe une MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire).
- Diverse mesures sont déployées : entretien personnalisé, remédiation, remise à niveau, classe et atelier relais, stage, entretien personnalisé d'orientation, tutorat...
- Pour les élèves « décrocheurs » hors obligation scolaire, existe enfin des « Foquales » (Formation Qualification Emploi) à destination des jeunes sans qualification. Après un entretien avec les COP et la MLDS les jeunes se voient proposer « un contrat qualification formation emploi » qui peut éventuellement consister en un droit au retour en formation initiale scolaire.
- Tout le système est impliqué dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage.
- Des expériences particulières sont mises en place. J'ai eu l'occasion de visiter le Pôle Innovant Lycéen (PIL) du Lycée Lazare Ponticelli. Les jeunes en décrochage, plus de 16 ans sur base volontaire, y sont accueillis dans le but d'aboutir à une rescolarisation ou à la définition d'un projet de vie, éventuellement extérieur à l'éducation nationale. La liberté pédagogique est large. Les enseignants se recrutent par cooptation. Le PIL applique une pédagogie du projet composée de cours (éventuellement) d'ateliers, d'activités de socialisation... Le but est d'arriver à l'émergence d'un projet personnel:
 - Reprise de la formation initiale.
 - Orientation vers une formation qualifiante.
 - Formation menant à un brevet professionnalisant (sport – animation...)

3 – La garantie jeunesse

A l'heure présente, il n'existe aucune mesure comparable à la « garantie jeunesse » présentée dans les régions wallonnes et bruxelloise. Néanmoins, au cours de mon séjour, la Ministre de l'Enseignement, Mme Najat Vallaud Belkacem a annoncé un plan de lutte contre le décrochage manifestement inspiré par les mêmes recommandations européennes pour les jeunes de moins de 25 ans. Là aussi il faudra leur proposer après leur sortie du système scolaire un emploi ou une formation. Il ne semble pas que la prolongation de l'obligation scolaire jusque 18 ans soit envisagée.

« Ce qui m'intéresse, c'est l'efficacité. Or pour ceux à qui le format scolaire, pour une raison ou pour une autre, ne convient plus, prolonger l'obligation de deux ans n'a pas forcément grand sens. C'est pourquoi je préfère mettre toutes mes forces dans le déploiement du droit au retour en formation pour les jeunes de 16 ans jusqu'à 25 ans. Au lieu d'une obligation, nous ouvrons un droit nouveau. »

Après un entretien de situation avec un professionnel, ces jeunes qui ont quitté les études précocement pourront, s'ils le souhaitent, être accompagnés pour revenir soit en formation initiale comme élève ou comme apprenti, soit s'inscrire comme stagiaire de la formation professionnelle, suivre une préparation opérationnelle à l'emploi ou une remise à niveau dans une école de la deuxième chance, un centre Epide, etc. C'est un dispositif très volontariste dont l'objectif est d'apporter une réponse, au cas par cas, aux trop nombreux jeunes en décrochage que l'on évalue à 140.000 par an.

Le "droit à" préserve l'autonomie de ces jeunes mais impose aux pouvoirs publics, Etat et régions, la responsabilité de leur trouver des solutions dans un partenariat intelligent. Cela répond enfin à une belle ambition portée par la gauche depuis longtemps, celle d'un droit à la formation tout au long de la vie. C'en est la traduction pour cette tranche d'âge. » (l'OBS 6/11/2014)

« Dans son entretien au Parisien, la ministre a précisé à cet égard que les enseignants « auront une formation au repérage des signes annonciateurs du décrochage et des outils pédagogiques pour y faire face ». « Des référents décrochage seront présents dans chaque établissement (et) le suivi des absences sera amélioré », a-t-elle dit.

La ministre propose qu'« en cas de rupture ponctuelle de la scolarité, un lien [soit] systématiquement maintenu avec au moins un enseignant pour préparer le retour en classe » ainsi qu'une « prise en charge adaptée et personnalisée par des équipes constituées non seulement de professionnels de l'éducation, médico-sociaux, mais aussi d'associations ».

« Les 15 à 18 ans dont le risque de décrochage est avéré se verront proposer un parcours de stagiaire de la formation initiale personnalisé. [...] Pris en charge par un tuteur, toujours sous statut scolaire, ils pourront faire un stage de découverte en entreprise, un service civique, le temps de mûrir un projet et de trouver une solution de formation adaptée », a-t-elle précisé. » (Libération – 21 nov 2014)

4 - L'Alternance

Dans le cadre de mon stage j'ai eu un long échange avec un Inspecteur d'Académie du Rectorat de Paris : Monsieur Pierre Bodenant – Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue.

a- Les CFA

- Les CFA (Centre de Formation des Apprentis) apparaissent en 1987. Ils visent la délivrance du CAP, qui constitue un titre de base. Il s'agit d'une autre pédagogie.
- Maintenant les objectifs sont :
 - Le CAP requérant 400 heures de « stages » en entreprise par an
 - Le BTS requérant 1350 heures de « stages » sur 2 ans
- Le cursus s'organise par la juxtaposition de deux dispositifs :
 - Le CFA
 - L'entreprise
- Les jeunes ont entre 16 et 26 ans (prolongation possible selon le niveau d'entrée).
- L'apprentissage est totalement gratuit (inscription – fournitures).
- L'entreprise est le maître d'œuvre de la formation. C'est elle qui procède à l'embauche du jeune qui dispose dès lors d'un mois pour se trouver un CFA. Le processus est donc inverse du notre où l'inscription au CEFA est préalable.

b- Le financement

- Assuré par les entreprises qui acquittent une taxe d'apprentissage qui peut s'élever à 0.50% de la masse salariale brute. Les frais liés aux apprentis sont déductibles :
 - Salaires
 - Frais de scolarité
- En fin de formation, les CFA facturent la formation aux entreprises.
- Les conseils régionaux peuvent intervenir dans le financement en subventionnant éventuellement les CFA. (depuis 1983, la formation professionnelle est du ressort des régions).

c- Les variantes des CFA

- Un CFA se constitue au départ d'une :
 - Association
 - D'une chambre de commerce
 - D'un établissement d'enseignement (par ex une université...)
 - ...
- Un premier type est défini comme CFA « avec murs » (expression usuelle). Ils disposent :
 - D'une infrastructure.
 - De formateurs.
 - Ils ont une réalité physique...
- Un deuxième type est dit « sans murs » :
 - Ils utilisent des structures existantes : Lycées, Universités...
 - Ils définissent des UFA (unités de formation en apprentissage)
 - Parfois on peut avoir un CFA comme organisme gestionnaire pour plusieurs Universités mais aussi parfois un CFA pour une Université.

- On peut aussi trouver une association pour tous les organismes : FORMASUP sur Paris.

d- Quelques chiffres

- A Paris il existe 58 CFA regroupant 24000 apprentis.
- Il existe 3 CFA « publics » (gérés par les Lycées) complétés par des CFA PAE (hors les murs - dans les limites de l'Académie).
- Depuis 2013 la population diminue en Île de France au niveau secondaire. Elle augmente par contre au niveau supérieur, bac + 5 ou bac +6.
- En Île de France, 55% des apprentis sont dans un cursus post-bac.

e- Les contrats

- Deux types de contrats, rémunérés, existent :
 - Le contrat d'apprentissage dédié à la formation initiale
 - Le contrat de professionnalisation dédié à la formation continuée, adultes ou jeunes ayant connus une rupture de formation.

f- Le GRETA, un autre opérateur

Un autre opérateur potentiel existe : le GRETA. Les GRETA sont en charge de la formation continue. Ils travaillent donc avec un public adulte. Ils sont un peu comparables à notre Promotion sociale :

- Ils travaillent en lien avec les entreprises, sur base de la taxe d'apprentissage.
- Ils peuvent éventuellement mettre une partie de leurs formations en alternance.
- Leur contrat d'Alternance sera le Contrat de Professionnalisation.

g- Le rôle de l'éducation nationale

Si le système montre une grande souplesse de fonctionnement, avec un rôle important des entreprises, les pouvoirs publics ne sont pas absents du dispositif, loin de là. L'éducation nationale, les régions, participent au financement. L'éducation nationale, les rectorats d'Académie assurent une tutelle pédagogique.

Il existe également une « carte des formations », régulant l'offre de formation, établie par l'Education Nationale et les régions en lien avec l'évolution économique.

La « publicité » de l'Alternance est assurée par les partenaires, Education Nationale, chambre de commerce, enseignants...

Les jeunes peuvent bien évidemment passer et être conseillés par les organismes en charge de l'orientation CIO, Cité des Métiers. Il existe en France une documentation importante sur les diverses professions éditée notamment par l'ONISEP.

h- L'accompagnement des jeunes

Il n'existe pas de procédure « d'essais métier », il ya par contre une sensibilisation aux métiers dans le cadre de la formation initiale.

Le suivi « psy » des jeunes est assuré par les COP (Conseillers d'Orientation – Psychologue) des CIO.

Le suivi des élèves est assuré par un professeur principal et éventuellement par un tuteur.

5 – Conclusions

Tout en restant essentiellement centré sur les thématiques définies initialement, mon stage s'est un peu étendu, les CIO se ajoutés à l'Alternance et au Décrochage. In fine, cela a été une chance. Les trois composantes étant en réalité étroitement liées : orientation, suivi des jeunes, rescolarisation en vue d'une certification...

Le fait d'avoir été mis en contact avec un inspecteur de l'Académie de Paris en charge de l'Alternance, plutôt que de visiter un CFA, a été pour moi une aubaine. J'en ai retiré une vision plus large et plus complète de l'Alternance.

Tout au long de mon stage, j'ai pu constater l'omniprésence de l'Orientation. La construction d'un projet, la resocialisation et enfin le choix d'un métier, d'une formation sont perçus comme les clefs de la lutte contre le décrochage et l'absentéisme.

Malgré tout, il ne semble pas que l'enseignement soit plus performant en France qu'en FWB. Les problèmes sont assez semblables, les réponses sont cousines...

Les différents aspects vus en France me seront professionnellement utiles. Dans ma charge de mission, je travaille en effet pour les PMS et pour l'Alternance. Les fonctionnements en FWB et en France, sans être discordants, sont suffisamment différents que pour que l'on retire des enseignements intéressants de leur comparaison.

François VRANCKEN
Coordonnateur CEFA « Ville de Liège »
Chargé de mission CPEONS